

Sommaire des commentaires  
et suggestions des groupes  
de consultation sur les  
**comités d'école  
consultatifs**

# Sommaire des commentaires et suggestions des groupes de consultation sur les **comités d'école consultatifs**



© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2018

Sommaire des commentaires et suggestions des groupes de consultation  
sur les comités d'école consultatifs

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance  
Juin 2018

ISBN : 978-1-55457-862-7

## Introduction

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est en train de collaborer avec ses partenaires à l'exploration et à la redéfinition du rôle des comités d'école consultatifs (CEC) en vertu de la nouvelle loi sur l'éducation (*Education Act*), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. L'initiative entraînera une modification de la réglementation visant à définir clairement les rôles et les responsabilités des CEC. Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a, dans le cadre de ce travail, vérifié la situation ayant cours dans d'autres territoires et provinces, pris connaissance des recherches pertinentes, pris en considération les commentaires recueillis antérieurement auprès des CEC et tenu une série de consultations auprès de groupes comprenant des directions d'école et des présidents des CEC de toutes les régions de la Nouvelle-Écosse.

Le présent document décrit le contexte des consultations auprès des CEC et résume les principaux thèmes évoqués par les participants. Des constatations émanant des recherches et de l'examen de la situation des autres territoires et provinces sont incluses s'il y a lieu.

## Résumé

Des consultations ont eu lieu au sein de chaque centre régional pour l'éducation, ainsi qu'auprès du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Dans tous les groupes de consultation, les participants ont mentionné des questions, des préoccupations et des suggestions très comparables au sujet du rôle des CEC. Les principaux thèmes évoqués par les participants sont les suivants :

### Rôle amélioré ou rôle ciblé

Les participants ne souhaitent pas voir les responsabilités des CEC augmenter énormément. Selon eux, les CEC pourraient prêter davantage attention à l'amélioration des écoles du point de vue de la réussite scolaire et en menant des mesures visant à favoriser la mise en place d'un climat scolaire positif et à améliorer ce climat.

Les participants estiment que les fonctions et les responsabilités des CEC pourraient être définies plus clairement. Certains participants trouvent que l'absence de clarté ou de compréhension du rôle des CEC contribue à la faiblesse de la participation des parents et à la difficulté à recruter des membres.

Les participants font remarquer que les CEC assument actuellement certaines responsabilités qu'ils ne devraient pas conserver selon eux, notamment la participation aux comités d'embauche des nouvelles directions des écoles et leur contribution dans le domaine de la discipline des

élèves. Les participants mentionnent également que leurs fonctions devraient être séparées des responsabilités professionnelles des enseignants et des autres membres du personnel scolaire

Les participants jugent que les CEC devraient jouer un rôle plus actif et être consultés par les centres régionaux/le CSAP et le MEDPE lorsque de nouvelles politiques sont élaborées. Ils font observer que, avec une consultation véritable, on contribuerait probablement à renforcer l'intérêt des membres et la participation au sein des CEC, car les parents verraient ce qu'ils peuvent faire pour enrichir le système d'éducation. Les participants trouvent qu'il est important que, lorsque les centres régionaux/le CSAP et le MEDPE reçoivent de la part des CEC des commentaires sur les politiques, ils ferment la boucle en précisant par la suite aux CEC l'utilisation qui a été faite de leurs commentaires pour guider l'élaboration des politiques.

## Amélioration de la communication

Les participants disent qu'ils souhaitent une meilleure communication bilatérale entre les CEC, les communautés scolaires, les centres régionaux/le CSAP et le MEDPE. Ils souhaitent qu'on fournisse plus de renseignements aux CEC au sujet des programmes et des initiatives à l'échelle locale (centre/conseil) et provinciale. Ils estiment qu'une telle communication leur donnerait une meilleure idée de ce qui se passe dans le système d'éducation dans son ensemble. Les participants reconnaissent de plus que les CEC pourraient améliorer leur propre communication avec les parents et avec la communauté scolaire au sujet de leurs activités.

## Souplesse de la composition

Les participants soulignent la nécessité d'un renforcement de la flexibilité dans la composition des CEC. Ils conviennent qu'il faudrait définir des principes directeurs en ce qui a trait à la composition des comités et que certaines personnes devraient obligatoirement en faire partie (p. ex. direction de l'école, enseignant, parent), mais qu'une certaine flexibilité est nécessaire pour permettre aux CEC de recruter des membres et de les conserver. Avec une telle flexibilité, les CEC auront de plus une composition qui répond de façon optimale aux besoins de leur communauté scolaire.

## Possibilités de développer les réseaux de relation et de collaborer

Les participants estiment qu'il pourrait s'avérer avantageux de tenir des réunions des CEC d'une famille d'écoles, à l'échelle des centres ou du conseil et à l'échelle provinciale. De telles réunions permettraient aux membres des CEC de se tenir au courant et de se renseigner sur les nouvelles initiatives dans le domaine de l'éducation et elles pourraient munir les centres/le CSAP et le MEDPE d'un forum où ils pourraient recueillir les commentaires et suggestions des membres des CEC sur les changements susceptibles d'être apportés aux politiques ou aux programmes.

## Soutien et perfectionnement professionnel pour les CEC

Les participants pensent qu'il est possible d'offrir plus de formations sur les rôles et les responsabilités des CEC. Ils pensent également qu'il serait avantageux d'offrir certaines activités de perfectionnement professionnel aux membres des CEC afin de les aider à mieux comprendre les nouvelles initiatives en matière d'éducation, ainsi que les enjeux touchant les élèves et la communauté scolaire (p. ex. santé mentale).

Les participants pensent qu'on pourrait offrir un certain financement pour soutenir les activités des CEC (p. ex. en offrant des options de transport ou de garde des enfants, afin d'aider les parents à participer). Ils estiment en outre qu'il pourrait être utile de fournir des fonds pour soutenir le travail visant l'amélioration de l'école.

## Incidence des changements sur les CEC

Les participants sont plus ou moins anxieux au sujet du nouveau rôle possible des CEC. Ils conviennent que les changements apportés au rôle des CEC devraient être communiqués rapidement.

## Contexte

La professeure Avis Glaze a rendu public son rapport, *Relever la barre : Une approche cohérente et souple d'administration de l'éducation pour la Nouvelle-Écosse*, le 23 janvier dernier. L'une des recommandations dans ce rapport préconise une amélioration de la participation communautaire locale, en réorientant le rôle des comités d'écoles consultatifs.

Le 24 janvier 2018, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé que le gouvernement acceptait l'esprit et le but des recommandations.

Le ministre a effectué, au début de février 2018, une tournée de la province pour rencontrer des représentants du personnel des conseils scolaires, des directions d'école et des enseignants, ainsi que des membres des CEC. Il a profité de ces rencontres pour discuter du rapport de M<sup>me</sup> Glaze et de ses recommandations. Les discussions intervenues durant ces rencontres ont couvert un vaste éventail d'aspects et ont permis aux participants de faire part de leurs idées, observations et préoccupations. Mais l'un des sujets sur lesquels elles se sont attardées a été la refonte du rôle des CEC au sein du nouveau système d'éducation.

Le 1<sup>er</sup> mars dernier, le ministre a déposé à l'Assemblée législative la loi sur la réforme de l'éducation (*Education Reform Act*), qui prévoyait une nouvelle loi sur l'éducation (*Education Act*) (annexe A), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril suivant.

## Consultations auprès des CEC

Pour faire suite aux rencontres du ministre, le personnel du MEDPE a participé à une série de séances de consultation en compagnie de présidents de CEC et de directions d'école représentatifs de l'ensemble des régions de la province. Ces rencontres avaient pour objectif de recueillir des commentaires et des suggestions sur ce que les membres des CEC considèrent comme leurs fonctions et responsabilités les plus importantes, à l'heure actuelle et dans une perspective d'avenir.

Le MEDPE a cherché à obtenir, par le truchement de ces groupes de consultation, des commentaires et suggestions sur les mécanismes de soutien qui devraient être en place pour aider les CEC, sur la composition possible des CEC après la refonte et sur la meilleure façon d'assurer une bonne communication entre les CEC, les centres régionaux pour l'éducation/le CSAP et le ministère.

Les séances de consultation ont pris la forme de tables rondes informelles et ont été animées par le personnel du MEDPE. La liste des questions d'orientation utilisées lors des séances de consultation figure à l'annexe 1.

Outre les groupes de consultation, le personnel du MEDPE a rencontré le Forum des directrices et directeurs d'école le 4 mai dernier pour recueillir les idées, les observations et les préoccupations des directions des écoles au sujet du nouveau rôle des CEC.

## Principaux thèmes

On a relevé une très grande uniformité dans les commentaires et les thèmes soulevés par les participants lors de chacune des séances de consultation à l'échelle de la province. Les principaux thèmes évoqués par les participants aux séances de consultation sont décrits ci-dessous.

## Rôles et responsabilités

Les participants font part de certaines préoccupations au sujet de l'amélioration du rôle des CEC leur conférant de plus grandes responsabilités. Les représentants des CEC ayant participé aux séances de consultation soulignent que la participation au CEC est un rôle bénévole qu'assument des parents et des membres de la communauté qui ont plusieurs autres responsabilités. Les participants disent qu'ils redoutent que les responsabilités supplémentaires des CEC exacerbent la difficulté que pose le recrutement/la conservation des membres des CEC. Ils laissent entendre qu'on pourrait améliorer les CEC, non pas en leur attribuant plus de responsabilités, mais en se concentrant davantage sur l'amélioration des écoles, en favorisant la réussite des élèves et en mettant en place des mesures visant à améliorer le climat scolaire et à favoriser la mise en place d'un climat scolaire positif.

### *Rôles clairement définis*

Les participants disent souhaiter que les rôles des CEC et les attentes à leur égard soient définis plus clairement. Certains participants ne savent pas au juste quels dossiers le CEC a le pouvoir d'aborder. Cette absence de clarté du rôle et des fonctions a été citée à maintes reprises comme un facteur contribuant à la faiblesse de la participation des parents et à la difficulté du recrutement.

Les participants estiment qu'une définition plus claire du rôle et des responsabilités des CEC pourrait favoriser la participation, car les parents comprendraient mieux les questions abordées par le CEC.

### **Analyse documentaire**

**L'analyse documentaire révèle qu'on peut conférer aux membres des CEC un sentiment de confiance, une impression de clarté ou un objectif bien précis en définissant une identité unifiée des CEC ou en formant des sous-comités dotés d'un mandat particulier ou d'une identité particulière. Stelmach (2016) décrit une situation où un certain CEC s'est défini lui-même comme un organe axé sur les politiques et a été considéré comme un intervenant ayant plus de succès que les autres CEC, dont les membres admettaient qu'ils ne savaient pas au juste quel était le but de leur action. Le constat général de Stelmach est que, sans rôle défini, les CEC existants au Canada se transforment souvent en groupes de parents s'occupant de campagnes de financement.**

Les participants signalent de plus que la structure des CEC peut être vue comme une structure formelle et intimidante pour les nouveaux membres ou des personnes qui pourraient ne pas comprendre les règlements administratifs ou les procédures formelles des réunions. De nombreux participants font observer que ces éléments des CEC sont importants, mais qu'ils pourraient probablement être gérés d'une façon moins formelle, pour contribuer à rendre les réunions plus conviviales et moins intimidantes.

Dans plusieurs séances de consultation, les participants évoquent l'interaction entre le CEC et l'association foyer-école. Cette interaction se manifeste à la fois dans la composition et dans le fonctionnement des organisations au sein de l'école. Elle est particulièrement évidente au sein du centre régional pour l'éducation Annapolis Valley, où les deux groupes ont fusionné dans de nombreuses écoles. Les participants mentionnent que, en comprenant clairement de ce qui relève du mandat d'un CEC et de ce qui n'en relève pas, les membres des CEC arriveraient à mieux comprendre que leurs rôles et responsabilités sont distincts de ceux des autres organisations, comme les associations foyer-école, et que le rôle ne se limite pas à chercher à rassembler des fonds.

### *Fonctions précises*

Les participants livrent des commentaires sur plusieurs aspects précis de leur rôle existant :

*Planification de l'amélioration des écoles* – Les participants confient qu'ils ne participent pas directement à la planification de l'amélioration du rendement des élèves, comme ils le faisaient auparavant, parce que la nature de la planification de l'amélioration des écoles a changé. Les membres mentionnent qu'ils aimeraient continuer à recevoir des comptes rendus sur la planification de l'amélioration des écoles et ils font remarquer que les CEC pourraient contribuer à la réalisation des objectifs pertinents, en particulier en ce qui a trait au climat scolaire et au bien-être des élèves.

*Problèmes propres à l'école* – Les participants mentionnent que la participation des CEC est utile lorsque des problèmes particuliers touchant les bâtiments scolaires se posent, par exemple un projet de rénovation d'envergure ou le risque d'une fermeture d'école. Les CEC estiment qu'ils représentent un lien précieux entre la communauté scolaire et les responsables de la prise de décisions. Certains participants estiment que les CEC ne devraient pas participer au processus d'examen des écoles, en particulier dans les cas où la fermeture de leur école n'est pas envisagée, mais où celle d'une autre école au sein de leur famille d'écoles élargie l'est.

*Fonctions professionnelles* – Plusieurs participants mentionnent que, même si le CEC devrait fournir des conseils et des commentaires et suggestions à la direction de l'école, les membres des CEC ne

sont pas nécessairement des experts de l'éducation et ils ne devraient par conséquent pas fournir de conseils sur des aspects détaillés de l'enseignement ou de la planification pédagogique. Un participant confie notamment : « Vous n'irez pas dans une salle d'urgence dire aux infirmières ce qu'elles doivent faire. Alors, pourquoi iriez-vous dans une école dire aux enseignants ce qu'ils doivent faire? »

*Décisions en matière de dotation en personnel* – Les participants à plusieurs séances de consultation trouvent que les membres des CEC ne devraient pas faire partie du comité d'embauche d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice pour l'école. Certains participants mentionnent que le CEC pourrait être consulté avant la tenue des entretiens, pour fournir au comité d'embauche certaines indications sur les qualités ou les caractéristiques que le CEC juge importantes chez un directeur d'école. Dans quelques-unes des séances, on a eu un participant indiquant qu'il pensait qu'un membre du CEC devrait faire partie du comité d'embauche d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice pour l'école, en raison du rôle de la direction de l'école au CEC.

*Discipline des élèves* – Les participants ne pensent pas que le CEC devrait jouer un rôle dans les questions touchant la discipline des élèves. Ils expliquent que les membres du CEC sont aussi des membres de la communauté et que les liens étroits des membres du CEC avec les élèves, les parents et le personnel pourraient déboucher sur des conflits d'intérêts en ce qui a trait aux questions de discipline.



## Décisions relatives aux politiques

De nombreux participants pensent que les CEC pourraient jouer un rôle plus actif en étant consultés lorsque de nouvelles politiques régionales et provinciales sont élaborées. Les participants font remarquer que ces consultations doivent être de véritables consultations et que des membres ont par le passé constaté qu'on effectuait des consultations alors que des décisions avaient déjà été prises et que leurs options n'étaient pas prises en compte.

Les participants suggèrent plusieurs façons pour les CEC de participer à un tel processus. On pourrait notamment leur envoyer des documents à examiner, sur lesquels ils livreraient des commentaires, et organiser des séances de consultation avec les membres des CEC. Les participants font remarquer que, si les documents étaient envoyés aux CEC, il faudrait leur accorder suffisamment de temps pour leur permettre d'en prendre connaissance et d'en discuter durant l'une de leurs réunions ordinaires. Les participants font observer que, lorsque les CEC livrent des commentaires sur une politique ou une initiative, ils ne savent pas toujours si leurs commentaires servent vraiment ou quelle utilisation en est faite. Ils pensent qu'il faut instituer un meilleur mécanisme de consultation des CEC, afin qu'ils comprennent l'utilisation faite des renseignements qu'ils fournissent dans les décisions à l'échelle régionale et provinciale.

Compte tenu du fait que les CEC sont composés de bénévoles devant généralement répartir leur temps entre plusieurs tâches, leur recommandation est que, si des séances de consultation sont organisées avec les CEC, il faudra sonder les membres pour trouver des volontaires prêts à y participer, afin de permettre aux membres d'y contribuer lorsque leur horaire de travail le leur permet.

Les participants pensent que, si l'on donnait vraiment aux CEC la possibilité de participer aux décisions relatives aux politiques, cela pourrait également contribuer à renforcer l'intérêt pour les CEC et la participation aux CEC.

## Rôle de la direction de l'école

Le rôle déterminant que joue la direction de l'école pour trouver des membres prêts à siéger au CEC et diriger un CEC efficace est mentionné lors de chaque séance de consultation. Les participants conviennent que la réussite du CEC repose dans une large mesure sur le travail que réalise la direction de l'école pour garantir son acceptation et attirer l'attention du CEC sur les questions qui se posent.

### ANALYSE DOCUMENTAIRE

**Les recherches au Canada signalent que la direction de l'école joue un rôle crucial pour ce qui est de l'importance du rôle du CEC dans l'école au Canada. Lorsque la direction de l'école considère le CEC comme un atout, elle obtient de meilleurs résultats (Preston, 2008).**

## Communication

De nombreux participants font part de la nécessité du renforcement et de l'amélioration de la communication au sujet de ce qui a cours au sein du système d'éducation dans son ensemble. Les participants de plusieurs groupes de consultation font observer que les membres des CEC se sentent souvent isolés et peu au courant de ce qui se passe à l'extérieur de leur propre école et disent qu'ils aimeraient que les CEC soient plus informés sur ce qui a cours à l'échelle du centre/conseil et à l'échelle provinciale. Les participants sont convaincus qu'une telle communication permettrait aux membres de mieux comprendre les initiatives clés en cours dans la province et qu'ils pourraient ensuite faciliter la diffusion de ces renseignements dans leur communauté scolaire.

### TOUR D'HORIZON DES TERRITOIRES ET DES PROVINCES

Les provinces sont, pour la plupart, dotées d'une association provinciale s'exprimant au nom des conseils de parents et enseignants. Les rôles et les responsabilités particuliers de ces associations varient d'une province à l'autre, mais elles ont généralement les rôles suivants :

- fournir des ressources, des mécanismes de soutien et des services améliorant la participation des parents et l'efficacité du conseil;
- permettre aux membres d'échanger et de se tenir au courant des questions provinciales relatives à l'éducation;
- présenter le point de vue des parents au gouvernement et aux organismes éducatifs.

Les participants reconnaissent que les CEC pourraient eux aussi s'efforcer de mieux communiquer. Ils estiment que les CEC pourraient être plus transparents pour ce qui est de la communication des procès-verbaux des réunions, des ordres du jour et des coordonnées des CEC aux parents et à la communauté scolaire. De nombreux participants pensent que les CEC pourraient le faire en augmentant leur présence en ligne sur le site Web de l'école. Certains participants mentionnent que le CEC pourrait également télécharger et afficher des bulletins sur le site Web.

### ANALYSE DOCUMENTAIRE

Pour encourager la communauté à participer davantage, Preston (2011) recommande de diffuser des renseignements sur les CEC et leurs réalisations au moyen des réseaux sociaux et scolaires, de dépliants communautaires, de la page Web de l'école, du bulletin de l'école et de panneaux dans l'école.

Les participants conviennent que les changements apportés au rôle des CEC devraient être accompagnés de ressources contribuant à informer les parents et les membres de la communauté de leurs nouveaux rôles et de leurs nouvelles responsabilités. Outre les documents comme le *Manuel des comités d'école consultatifs*, les ressources en question devraient inclure un document d'une page ou un dépliant que les parents pourraient lire rapidement afin de comprendre les changements.

## Composition

Tous les participants insistent sur la nécessité du renforcement de la flexibilité, tout en respectant certains principes directeurs, en ce qui a trait à la composition des CEC. Les participants trouvent que les règles existantes au sujet de la composition des CEC (exposées dans le *Manuel des comités d'école consultatifs*) sont trop rigides et ils indiquent que la majorité des écoles ont dû effectuer des ajustements pour garantir la viabilité de leur CEC. La majorité des participants, en particulier dans les régions rurales, mentionnent qu'il est toujours difficile de trouver des bénévoles prêts à faire partie des CEC, et plus spécialement des représentants de la communauté, à quelques rares exceptions près. Dans tous les groupes de consultation, les participants affirment que le succès d'un CEC, en particulier dans le recrutement des membres, repose largement sur l'action de la direction de l'école pour ce qui est d'encourager les parents/membres de la communauté à en faire partie.

Les participants trouvent en général que la taille des CEC pourrait varier entre sept membres au minimum, dans le cas des petites écoles, et 18 membres au maximum, dans le cas des écoles de grande taille. La majorité convient que la taille idéale du CEC se situe entre 10 et 12 membres. Les participants affirment qu'il est important d'avoir, dans la mesure du possible, des représentants des parents et des élèves de divers niveaux scolaires, car les besoins des élèves diffèrent souvent selon le niveau scolaire. Ils reconnaissent toutefois aussi qu'il peut s'avérer difficile de trouver des parents représentant tous les niveaux scolaires.

## ANALYSE DOCUMENTAIRE

Les recherches révèlent que le point de vue des élèves représente une composante importante des conseils d'école consultatifs. Burnitt et Gunter (2013) affirment que les dirigeants scolaires devraient encourager la mise en place d'un environnement d'équité, au sein duquel les élèves peuvent faire part de leurs suggestions et préoccupations. Ils mentionnent de plus que les CEC se concentrent souvent sur les élèves doués en communication, ce qui peut limiter la diversité des élèves participant activement aux CEC.

La quasi-totalité des participants convient que chaque CEC devrait obligatoirement compter certains membres (c'est-à-dire certains sièges réservés), notamment la direction de l'école et des représentants des parents et du personnel scolaire. De nombreux participants disent qu'il est important d'avoir un élève ou un représentant des élèves au sein du CEC, spécialement aux niveaux supérieurs. La majorité des participants pensent de plus qu'un membre ou un représentant de la communauté devrait siéger au CEC, mais ils reconnaissent qu'il faut une certaine flexibilité, car il est souvent très difficile de pourvoir à un tel siège. D'autres participants signalent l'utilité de l'inclusion de représentants du conseil municipal dans la mesure du possible.

Les participants reconnaissent qu'il est utile de limiter les mandats des membres des CEC, mais les participants indiquent que l'imposition de mandats de durée limitée aux CEC dans leur situation actuelle est contraindiquée, car, dans de nombreux cas, les CEC peuvent seulement fonctionner en s'appuyant sur un groupe de base de bénévoles qui reviennent

année après année. La majorité des participants estiment qu'il devrait exister une certaine flexibilité par rapport à la durée des mandats (par exemple, dans la lettre d'entente pour le CEC). Beaucoup pensent que, si des bénévoles sont prêts à faire don de leur temps pour siéger au CEC, on ne devrait pas leur demander de quitter leur siège après une période de trois ans.

Les participants expliquent que la composition des CEC ne reflète pas toujours la diversité de la population étudiante de l'école. Ils mentionnent que les CEC doivent avoir pour vision d'aider tous les enfants de l'école à réussir sur le plan scolaire. Il faut en conséquence trouver des façons pour les CEC de faire participer des élèves, des parents et des familles de divers milieux socioculturels, afin de leur permettre de se faire entendre et de répondre à leurs besoins.

## **ANALYSE DOCUMENTAIRE**

**Le recrutement de membres représentant des groupes marginalisés et issus de la diversité est considéré comme particulièrement ardu au Canada (Preston, 2012)..**

Les participants font remarquer qu'il est utile de recruter, dans la mesure du possible, des parents d'enfants venant de commencer l'école. Dans nombre de cas, ces membres demeureront engagés durant toute la période où leur enfant fréquentera l'école. Selon les participants, le recrutement de parents au sein du CEC devient plus difficile au premier cycle et au deuxième cycle du secondaire.

Certains participants pensent que les CEC devraient seulement représenter une école, tandis que d'autres considèrent comme avantageux le fait d'avoir un CEC représentant un groupe d'écoles géographiquement proches les unes des autres. Les participants conviennent que, dans le cas des CEC combinés, il est important d'assurer une représentation égale de toutes les écoles. Ils font aussi remarquer qu'une telle formule fonctionnerait seulement si les écoles partageaient une culture et un climat communs. Encore une fois, les participants insistent sur le besoin de flexibilité, en faisant observer que, si une école de petite taille ne souhaite pas combiner son CEC avec celui d'autres écoles, elle ne devrait pas être forcée de le faire.

## Réunions

Un certain nombre de participants recommandent la tenue de réunions des CEC à l'échelle locale, régionale (centres et CSAP) et provinciale chaque année. Les réunions locales seraient des réunions dans l'établissement scolaire ou des réunions faisant intervenir une petite famille d'écoles, comme c'est actuellement le cas. Certains participants estiment qu'on pourrait réduire le nombre de ces réunions si on ajoutait des réunions supplémentaires à l'échelle régionale (centres ou CSAP) ou provinciale. Une telle mesure contribuerait à éviter une augmentation trop marquée du fardeau imposé aux bénévoles sur le plan de l'investissement en temps.

## TOUR D'HORIZON DES TERRITOIRES ET PROVINCES

Plusieurs territoires et provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest, sont dotés de groupes à l'échelon régional ou à l'échelon du district ou du conseil, qui représentent les conseils d'école consultatifs à l'intérieur du secteur géographique.

En Colombie-Britannique, les conseils consultatifs de parents (CCP) peuvent élire un membre agissant comme représentant au conseil consultatif des parents du district (CCPD). Le représentant au CCPD

- assure la liaison entre le CCP et le CCPD;
- transmet les informations à son CCP et de son CCP;
- soulève des points qui peuvent être communs à plus d'une école.

En Ontario, tous les conseils scolaires doivent être dotés d'un comité de participation des parents (CPP), qui s'efforce de soutenir activement les conseils scolaires.

Les participants suggèrent la tenue d'une ou de deux réunions régionales, au cours desquelles les CEC ou des représentants des CEC d'un centre/du CSAP se réuniraient. Dans le même ordre d'idées, les participants pensent qu'une réunion provinciale annuelle de tous les CEC ou membres de tous les CEC serait avantageuse. Ils pensent qu'une telle rencontre permettrait aux CEC

- de mettre en commun leurs meilleures pratiques et de tirer des enseignements de leur expérience commune;
- de faire part de leurs préoccupations et problèmes au centre ou CSAP/ gouvernement provincial;

- d'obtenir des renseignements ou de bénéficier d'un perfectionnement professionnel du centre ou CSAP/gouvernement provincial.

Certains participants font aussi remarquer que les réunions à l'échelle du centre/CSAP et à l'échelle provinciale permettraient au personnel du centre/conseil et du MEDPE d'obtenir des commentaires et des suggestions sur les nouvelles initiatives ou de trouver d'éventuels volontaires prêts à participer à des groupes de discussion ou des consultations supplémentaires sur un dossier particulier.

## Mécanismes de soutien pour les CEC

Les participants pensent qu'il serait utile aux CEC d'avoir plus de possibilités de formation et de perfectionnement leur permettant d'améliorer leur compréhension des rôles et des responsabilités des CEC. Plusieurs participants reconnaissent que la participation au CEC peut s'avérer intimidante pour de nombreuses personnes. Pour contribuer à lever cet obstacle initial, il pourrait être bon de fournir plus de renseignements sur ce que sont les CEC et sur les attentes vis-à-vis des membres.

Les participants pensent que, en offrant aux membres des CEC des formations et des modules de perfectionnement sur leurs rôles et responsabilités, on pourrait aider les gens à comprendre la fonction d'un CEC, ce qui améliorerait ensuite l'efficacité du travail des CEC. Les participants mentionnent que ce genre de perfectionnement deviendrait particulièrement important si le gouvernement prévoyait d'apporter des changements à la forme, à la fonction ou aux rôles des CEC.

## ANALYSE DOCUMENTAIRE

**La formation des CEC doit aller au-delà de la lecture de documents imprimés. Les programmes de formation devraient être flexibles, exposer les membres à plusieurs thèmes de l'éducation et tenir compte des besoins de l'école et de ses élèves (Preston, 2008).**

Au cours des discussions sur un certain nombre de thèmes touchant le rôle des CEC, les participants ont avancé que des mécanismes de soutien supplémentaires pourraient être fournis pour renforcer les CEC et les aider à mieux fonctionner. Les moyens en question sont variés et vont du financement à l'offre de possibilités de formation et de perfectionnement, en passant par l'offre de ressources et de documents aux membres et à la communauté scolaire pour mieux expliquer le rôle des CEC.

Les participants sont ambivalents au sujet de l'accès des CEC à un financement. Certains participants ne pensent pas que les CEC devraient avoir accès à un budget, car ils ne constituent pas l'organe le plus compétent pour déterminer la façon dont les fonds devraient être dépensés à l'intérieur de l'école. D'autres participants estiment que les CEC devraient fournir leurs commentaires et conseiller la direction de l'école sur la façon dont les fonds devraient être attribués, mais ne veulent pas être chargés de prendre eux-mêmes les décisions au sujet des dépenses ou de la gestion des budgets.

D'autres mentionnent par ailleurs que, si des fonds étaient mis à la disposition des CEC, ils pourraient servir à favoriser la participation des parents qui pourraient ne pas s'être portés bénévoles pour faire partie d'un CEC par le passé. Le soutien fourni pourrait prendre la forme d'options de transport ou de garde d'enfants, pour aider de tels parents à assister aux réunions.

## ANALYSE DOCUMENTAIRE

**Certaines écoles des États-Unis ont fourni avec succès des subventions à des CEC. Dans l'Utah, un fonds a été créé pour aider les CEC à mettre en œuvre des plans visant à améliorer la réussite scolaire. Comme exemple du succès d'un tel fonds, on mentionne l'offre aux enseignants de fonds supplémentaires pour le fonctionnement d'un club de devoirs après l'école (Nygaard, 2010).**

Certains participants pensent que, avec un financement, on pourrait également soutenir des activités cadrant avec les plans d'amélioration de l'école. Les participants sont convaincus que le financement devrait être axé sur les élèves et que des lignes directrices claires devraient régir l'utilisation des fonds. L'un des participants note qu'il aimerait qu'on puisse présenter des propositions au CEC et que l'on puisse attribuer des fonds à ces propositions, de façon semblable à ce qui se fait pour les subventions de soutien aux élèves.

## Correspondance au sujet de l'amélioration du rôle des CEC

De nombreux Néoécossais ont, pour faire suite à la publication du rapport *Relever la barre* (janvier 2018) et au dépôt de la loi sur la réforme de l'éducation (*Education Reform Act*) par le gouvernement (mars 2018), envoyé des lettres et des courriels au premier ministre, au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, à leurs députés provinciaux respectifs et à d'autres représentants élus pour leur communiquer leurs questions, préoccupations et suggestions au sujet du rôle élargi prévu pour les CEC. Les commentaires inclus dans la correspondance en question font écho à maints commentaires reçus au cours des consultations auprès des membres des CEC.

Certaines personnes semblent être déroutées et avoir une idée fautive, qui est que le renforcement du rôle des CEC signifierait que les membres des CEC devraient assumer les fonctions précédemment dévolues aux membres des conseils scolaires. Les gens disent éprouver un certain malaise à l'idée que ces responsabilités seraient confiées à des groupes de bénévoles comme les CEC, en particulier alors que les enseignants, les parents et les autres membres de la communauté qui donnent de leur temps semblent déjà être excessivement sollicités.

Les principaux points soulevés dans la correspondance reçue ont trait à l'appréhension au sujet de la façon dont le rôle des membres de ces CEC pourrait changer, aux difficultés existantes que posent le recrutement et la conservation des membres des CEC, à des préoccupations sur la façon dont les CEC feraient entendre leur voix à l'échelle des centres/du CSAP et à l'échelle provinciale et au souhait de disposer de plus de possibilités de formation pour les membres des CEC.

Certaines personnes pensent que, pour que les CEC fonctionnent bien, les directions d'école doivent mettre en valeur le point de vue des parents et des membres de la communauté; elles affirment également que les nouveaux CEC auraient besoin d'un soutien solide de la part des centres régionaux pour l'éducation ou du CSAP. D'autres affirment que, pour favoriser le renforcement de la participation aux CEC, ces comités devraient être soutenus d'une façon nouvelle. On pourrait par exemple trouver des façons de récompenser les écoles dotées d'un CEC actif, offrir des ateliers pour clarifier les rôles des membres des CEC et améliorer la communication entre tous les partenaires des CEC, afin qu'ils œuvrent dans un même but.

## Bibliographie

BURNITT, M., et H. GUNTER. « Primary School Councils: Organization, Composition and Head Teacher Perceptions and Values », *Management in Education*, vol. 27, n° 2, 2013, p. 56–62.

NYGAARD, R. « Sources of Confidence in School Community Councils », *School Community Journal*, vol. 20, n° 2, 2010, p. 137–158.

PRESTON, J. « Schools Councils: A Passing Fad or a Solid Future », *Policy and Practice in Education*, vol. 14, n° 1–2, 2008.

PRESTON, J. P. « Influencing Community Involvement in School: A school community council », *McGill Journal of Education*, vol. 46, n° 2, 2011, p. 197.

PRESTON, J. P. « A School Council's Experience with School Improvement: A Saskatchewan Case Study », *International Education Journal: Comparative Perspectives*, vol. 11, n° 2, 2012, p. 63–80.

STELMACH, B. « Parents' participation on school councils analysed through Arnstein's ladder of participation », *School Leadership & Management*, vol. 36, n° 3, 2016, p. 271–291.



# Annexe 1

## Questions d'orientation pour les consultations auprès des conseils d'école consultatifs

1. **Quelles devraient être les fonctions et les responsabilités du CEC?**
  - a. Quelles fonctions devraient être maintenues?
  - b. Quelles nouvelles fonctions devraient être ajoutées?
  - c. Quelles fonctions, le cas échéant, devraient être supprimées?
  
2. **Quels mécanismes de soutien sont nécessaires?**
  - a. Quels mécanismes de soutien existants devraient être maintenus?
  - b. Quels nouveaux mécanismes de soutien sont nécessaires?
  
3. **Quelle devrait être la composition des nouveaux CEC?**
  - a. Comment pouvons-nous garantir une composition diversifiée comportant des représentants de différents groupes au niveau de l'école et au niveau des centres/du CSAP?
  - b. Devrait-on exiger la représentation obligatoire de certains intervenants (p. ex. direction de l'école, parent, membre de la communauté, etc.)?
  - c. Quelles sont la composition et la taille appropriées des CEC?
  
4. **Que pouvons-nous faire pour assurer une bonne communication entre les CEC, les centres régionaux/le CSAP, et le ministère?**
  - a. Réunions à l'échelle du centre/CSAP, réunions annuelles?
  - b. Présence sur le Web?
  
5. **Autres commentaires/suggestions.**